



## Fraude? contrat 39h, déclaré 35h

Par **exotic74**, le **29/07/2013** à **13:28**

Bonjour, j'ai mis un topic presque proche dans "salaire" mais là ma question est différente... comme je l'avais dit mon contrat est écrit que je travail 39heure pour 1700 brut, mais ma fiche de salaire est écrit 151,670 heure, est ce que en me déclarant 35heure à l'état il paye moins qu'un 39heure, ça fait 4,5 ans que c'est comme ça

merci

Par **exotic74**, le **29/07/2013** à **17:24**

151,670 heure/moi = 35 heure / semaine

Par **Lag0**, le **29/07/2013** à **17:37**

Bonjour,

Si vous avez un contrat 39 heures, votre fiche de paie devrait faire apparaître 151.67 heures normales et 17.33 heures supplémentaires chaque mois.

Pour ce qui est des charges, elles sont calculées sur le salaire. Donc que vous fassiez 151.67 heures pour 1700€ ou 169 heures pour 1700€, cela ne change rien à ce niveau, c'est les 1700€ qui comptent.

Par **exotic74**, le **29/07/2013** à **19:21**

je crois pas car, dans ma fiche je suis payé 11,43/heure et  $11,43 \times 151,67 = 1733$  (j'ai eue une augmentation il y a 1 ans)

et en faisant 39 heure c'est 169 qui devrai être écrit comme mes collègue et non 151,67

position 2-2 coef 310

Par **interimaires**, le **29/07/2013** à **22:54**

bonjour, il est fort probable que votre contrat soit légal. En effet si vous avez des jours de RTT qui remplacent vos heures supplémentaires l'entreprise vous payeras pour 151.67h ce qui est normal ...

Par **exotic74**, le **30/07/2013** à **07:53**

j'ai pas de jour rtt...

[http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/bocc/pdf/2011/0046/boc\\_20110046\\_0000\\_0008.pdf](http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/bocc/pdf/2011/0046/boc_20110046_0000_0008.pdf)

je suis a 2-2 coef 310 et ce tableau correspond a du 35 heure

je doute qu'en bossant 2 jour en plus on a 20 euro en plus

mes collègues on 169 même niveau et coef et touche bien plus

lors de mon entretien mon patron à reconnu l'erreur devant le syndic pour la déclaration des heures mis sur ma fiche, i la dit qu'il modifierai, mais il la pas modifié depuis 4 mois déjà

Par **Lag0**, le **30/07/2013** à **14:51**

[citation]je crois pas[/citation]

Vous posez une question, j'y répons !

La question était :

[citation]est ce que en me déclarant 35heure à l'état il paye moin qu'un 39heure[/citation]

Je maintiens ma réponse :

*Pour ce qui est des charges, elles sont calculées sur le salaire. Donc que vous fassiez 151.67 heures pour 1700€ ou 169 heures pour 1700€, cela ne change rien à ce niveau, c'est les 1700€ qui comptent.*

[citation]et en faisant 39 heure c'est 169 qui devrai être écrit comme mes collègue et non 151,67

[/citation]

Non, comme je vous le disais, si vous faites 39 heures par semaine, la fiche de paie doit faire apparaitre 151.67 heures normales et 17.33 heures supplémentaires car tout ce qui dépasse 35 heures par semaine, ce sont des heures supplémentaires (sauf accord de modulation ou RTT, mais j'ai cru comprendre que ce n'est pas votre cas).

Par **exotic74**, le **30/07/2013** à **15:28**

ok merci pour l'info

ps: les 17.33 ou heure sup sont mentionné nul part